

# La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger . . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## Millet sur le grill

Tunis, le 14 Février 1901

### Exécution magistrale de Millet

Bien que M. Berthelot ait cru devoir prévenir ses collègues que la personnalité de M. Millet n'était plus en cause puisque le ministère avait pris la sage précaution d'en débarasser la Tunisie quelques jours avant son interpellation et de nommer un Résident Général intérimaire en attendant l'arrivée de M. Pichon, ce n'en est pas moins un réquisitoire sévère et une exécution magistrale des actes inqualifiables de Millet qu'il a prononcés devant la Chambre attentive et stupéfaite de tant d'audace et d'abus de la part d'un salarié de la République.

Cette exécution marquera dans la carrière de l'ambassadeur *in partibus* élevé à ce haut grade par M. Delcassé, pour ne pas s'aliéner les quelques amis que M. Millet a au parlement et qu'il a obligés en leur cédant à vil prix des terres siennes.

Mauvais calcul car Millet est l'homme des Hanotaux et des Méline pour le compte desquels il a toujours travaillé en Tunisie en faisant des vœux pour leur retour aux affaires.

L'odieux Millet, tapi dans la loge que le président M. Deschanel avait mise à sa disposition, comme un chacal acculé dans un fourré par le chasseur, écoutait, blême de rage, rongéant ses poings, le chapelet interminable, long comme un jour sans pain, que l'honorable député déroulait à la tribune.

M. Berthelot a fait passer sous les yeux de ses collègues un à un tous nos griefs, cependant combien amoindris !

Il n'a fait grâce à Millet de rien. Très dans son sujet, il a blâmé ses impôts, critiqué ses caravanes coûteuses et ses dépenses inutiles et fastueuses, fustigé ses abus de pouvoir et stigmatisé plusieurs de ses actes qui rappelaient par trop le régime turc, notamment le baillon apporté à la liberté de penser et d'écrire par le rétablissement du cautionnement des journaux. Il n'a pas oublié les trois mille francs alloués au président du tribunal de Tunis ni les deux mille à celui de Sousse.

Il a parlé de l'encher de Bou-Rmada vendu en cachette à M. Ducroquet et des olivettes de Sfax cédées à un prix absolument dérisoire de bon marché aux amis pour ne pas employer une autre expression plus énergique qui conviendrait certainement mieux, en récompense de leurs votes de complaisance.

Bref, le discours de M. Berthelot quoiqu'en dise la presse stipendiée qui ne vit que de fonds secrets a eu un grand retentissement aussi bien à la Chambre que dans la France tout entière.

M. Delcassé était dans son rôle en essayant de sauver la mise de son ex-agent, mais il aurait pu réserver son éloquence pour une cause meilleure et sa soi-disant ignorance de certains faits nous a fait sourire de pitié et monter aux lèvres un hoguet de dégoût pour ce personnage dont le ministère Waldeck-Rousseau s'honorait en le débarquant comme il a débarqué Gallifet.

Si certaines allégations apportées à la tribune par M. Berthelot étaient exactes a dit le *petit Delcassé* — expression favorite de M. Millet — elles mériteraient l'intervention du gouvernement mais M. Berthelot n'en ayant pas saisi avant aujourd'hui le gouvernement de ces faits, le ministère n'a pu se renseigner.

A qui ce ministre voulait-il faire accroire qu'il était aussi ignorant que cela des griefs reprochés à M. Millet ?

Depuis plus de deux ans et demi qu'il est au quai d'Orsay

c'est par milliers les lettres qu'il a reçues, les réclamations, les pétitions pleuvaient sur son bureau et Millet avait beau le traiter très cavalièrement comme il traitait jadis M. Ribot, aujourd'hui, paraît-il, un de ses protecteurs, rien n'y faisait. Il ne viendra pas nous dire le contraire nous qui connaissons toutes les démarches qui ont été faites auprès de lui.

On aurait dit qu'il avait peur de Millet, c'est bien possible après tout.

LA RÉDACTION.

### LA sortie de Candas

La colère est toujours mauvaise conseillère, je l'ai souvent et malheureusement appris à mes dépens ; mais j'avais pour moi l'excuse de la jeunesse tandis que Candas ne l'a plus puisqu'il a dépassé la quarantaine et qu'à cet âge on doit être posé, réfléchi et sérieux...

Je ne suis pas chargé de défendre M. Léal mais je demande au lecteur impartial, si la note que j'ai fait paraître, note de simple reportage de journal bien informé, devait attirer sur la tête de M. Léal qui n'en pouvait mais, cette sortie intempestive, parce que son chef l'a lavé des accusations portées contre lui ?

Quoiqu'il en soit, ce que je ne puis laisser passer sans protester bien haut et fort, c'est que M. Candas ose prétendre que la note concernant M. Léal parue dans la *Petite Tunisie* émanait du Directeur de la sûreté et qu'il ne pouvait permettre à ce fonctionnaire de triompher avec tant d'audace.

J'ai déjà dit au rédacteur en chef du *Promeneur* qui les connaît aussi bien que moi et je le lui répète encore que les relations que j'ai pu avoir avec la police ont été des relations forcées et toujours accompagnées de mandats de comparution ou d'arrêt délivrés par M. le juge d'instruction.

Je ne vais donc pas chercher mes collaborateurs parmi des gens qui pouvaient exécuter des consignes mais qui, à mes yeux, faisaient une triste besogne car l'acharnement qu'ils y mettaient prouvait qu'ils les accomplissaient avec une joie que je qualifierai de sauvage et de féroce.

Peut-il en dire autant et n'a-t-il pas eu assez longtemps sinon comme collaborateurs du moins comme tuteurs des commissaires de police assez oublieux de leurs devoirs pour déblatérer contre leurs camarades et même contre leur chef et lorsqu'on les eût mis au pied du mur de défendre comme des enfants pris en faute : « ce n'est pas moi, m'sieu, c'est l'autre... » et l'autre naturellement de nier à son tour.

Il n'y a pas comme les amis pour vous jeter des pavés à la tête, dit Candas, je ne vois pas bien ce pavé que j'ai jeté à la tête de M. Léal en annonçant la fin d'une enquête qu'il absolvait des accusations portées contre lui.

Si l'enquête avait tourné contre le directeur de la sûreté j'aurais annoncé le contraire de ce que j'ai dit ce qui aurait mis dans la joie les amis très maladroits de M. Candas qui colportaient de café en

café qu'il fallait coûte que coûte qu'il ait la tête de M. Léal et qu'il l'aurait.

Il fallait leur faire savoir que la tête du policier qui a réorganisé la police et fait prendre la poudre d'escampette aux milliers d'échappés des bagnes de Pantellaria et autres Favignana qui détroussaient les passants sur les grandes routes et assassinaient dans les fermes ou les cantines éloignées les colons, était encore solide sur ses épaules.

C'est fait. Em I.

Il faut avouer que le directeur d'un journal local n'a réellement pas de chance avec ses collaborateurs.

Un jour, c'est l'un d'eux qui, sans provocation aucune de leur part, diffame deux directeurs de journaux qui ne s'occupaient pas de la mince personnalité du monsieur, et se trouve par ce fait sous le coup de trois procès en diffamation.

Une autre fois, c'en est un autre qui attaque une fraction importante de la Colonie française, doublement intéressante car elle est venue librement et spontanément à la France et qu'elle a fourni des généraux qui se sont illustrés sur tous les champs de bataille pour défendre leur patrie adoptive, d'autres, plus obscurs, ont payé l'impôt du sang et montré qu'ils étaient aussi bons patriotes que n'importe quel continental.

Devant le tolle général qui a accueilli la lecture de l'injure lancée à la face de toute la Colonie corse le directeur et le rédacteur ont essayé de réparer l'outrage mais en pure perte car on n'écrit pas ce qu'on ne ressent pas.

### Les instigateurs de la campagne contre M<sup>e</sup> Dasconaguerre

Lorsque nous assistâmes à cette levée de boucliers... pardon, de papier contre M<sup>e</sup> Dasconaguerre de la part d'Elias Lellouch, l'idée première qui nous vint immédiatement à l'esprit fut que Lellouch devait être certainement l'instrument inconscient de gens qui le poussaient de l'avant et lui faisaient faire des bêtises.

Aujourd'hui, nous sommes complètement édifié et nous savons, qui plus est, que ces personnages sont des confrères de M<sup>e</sup> Dasconaguerre. Quelle belle confraternité que celle professée au barreau de Tunis !

M. Elias Lellouch qui n'a pas saisi le rôle qu'on lui faisait jouer ne nous a pas encore fait connaître les noms des avocats placés dans la coulisse qui l'ont poussé dans la voie dangereuse dans laquelle il s'est enlisé et d'où nous allons essayer de le tirer à condition qu'il nous livre

les noms des dits avocats avec les pièces à l'appui, qu'il nous affirme avoir en sa possession mais il nous a promis de nous les donner.

Une fois ces noms et documents en mains, nous rirons un peu car l'affaire Dasconaguerre-Lellouch entrera dans une phase nouvelle qui ne manquera pas d'être intéressante surtout pour le public et les instigateurs de la campagne odieuse contre un de leurs confrères.

### Echos & Nouvelles

M. Millet assistait en compagnie de M<sup>me</sup> Millet à la séance mémorable de la Chambre des députés où M. Berthelot l'a si magistralement exécuté.

Il paraît qu'il était comme un diable dans un bûcher au fur et à mesure que l'honorable député arculvait les rosseries commises pendant ses six années de présence à Tunis.

M<sup>me</sup> Millet ne parvenait pas à le calmer et le soir, bien certainement, il a dû avoir une migraine atroce.

Pauvre Millet !

Le syndic M. Lejeune ne se décide pas souvent à rendre des comptes aux créanciers de la liquidation judiciaire Morel Lemir.

Qu'attend-il pour le faire ?

M. Pavillier s'est embarqué vendredi soir à Bizerte, se rendant à Paris.

Nous croyons savoir que son voyage a trait au chemin de fer du Faths à Kalaa-es-Senam et Le Kef dont la construction commencerait en mars ou avril au plus tard.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter chaudement l'honorable Directeur général des Travaux publics qui a su aplanir les difficultés et conduire à bien les pourparlers relatifs à l'exécution de ce chemin de fer tant désiré et tant attendu qui va entrer dans la période d'exécution et permettre l'exploitation des richesses importantes de la région du Kef.

Samedi matin nous avons prié un ami allant à Bône de vouloir bien passer de cette ville le télégramme suivant craignant qu'il ne fut arrêté, par ordre, à Tunis, par notre Office postal :

Berthelot, député, 9 Rue Mazari-ne, Paris.

Félicitations les plus vives pour votre magnifique discours d'hier reflet sincère de nos légitimes griefs contre un régime pourri qu'il faut saper dans sa base et remplacer par l'annexion pure et simple.

C'est une exécution magistrale de Millet qui devait foirer dans la loge présidentielle d'où il assistait à la mémorable séance qui restera longtemps gravée dans nos mémoires.

S'il y avait en France une justice comme en Chine M. Millet aurait été depuis longtemps pendu haut et court pour le mal qu'il a fait à la Tunisie et à l'influence française, M. Delcassé le sait mais il se bouche les oreilles.

les. Jusqu'à présent M. Benoit sem-  
bla suivre les traces de Millet. C'est  
désespérant.

Merci et salutations sincères.  
LACROIX.

Nous tenons à remercier encore  
M. Berthelot d'avoir tenu à signa-  
ler au ministre des Affaires Etran-  
gères la nécessité d'appliquer l'am-  
nistie en Tunisie.

Dans un télégramme que nous  
n'avons pas reproduit nous lui  
avons signalé la situation de pa-  
riaris qui nous était faite puis-  
ce que le bénéfice de la dite am-  
nistie s'étendait à tous les français  
sur quelque point du globe qu'ils  
se trouvaient nous seuls en  
étaient exclus.

Il a été perdu, hier vers quatre  
heures, entre la rue Hannon et le  
Cercle de l'Union, un billet à ordre  
de 740 francs signé: Em. Lacroix.  
Les banques à qui il serait pré-  
senté sont priées de faire arrêter  
le porteur.

Après le budget de 1901, le garde  
des sceaux aura à effectuer un  
important mouvement judiciaire.  
Ce mouvement est la conséquence  
des réductions opérées dans le per-  
sonnel des cours de province et  
des créations nouvelles décidées  
aux cours de Paris et de Lyon, à  
l'aide des économies réalisées par  
les suppressions d'emploi.

Quoique ces mesures ne puissent  
s'accomplir qu'au fur et à mesure  
de l'extinction des titulaires des  
sièges supprimés, il sera possible  
d'en commencer la réalisation tout  
de suite, parce qu'il y a à prévoir  
un certain nombre de mises à la  
retraite par limite d'âge.

Malgré ledémenti que nous avons  
donné, le bruit persiste quand  
même à courir que M. Aubert, ingé-  
nieur en chef du Bône-Guelma, au-  
rait accepté la direction générale  
de l'important réseau des chemins  
de fer du Nord de l'Espagne.

Nous ne pouvons que répéter ce  
que nous avons déjà dit que la C<sup>ie</sup>  
du Bône-Guelma remplacera diffi-  
cilement son ingénieur en chef des  
services de l'exploitation et que  
nous le verrons avec regret quitter  
le poste qu'il occupe.

Nous avons eu le plaisir de ren-  
contrer et de serrer la main à  
Mgr. Gazagnol l'évêque juif de  
Constantine comme l'appelle le Ré-  
veil Bônois parce qu'il entretient  
de bonnes relations avec notre ami  
M. G. Thomson.

Notre ancien curé nous a affirmé  
qu'il n'y avait absolument rien de  
fondé dans sa prétendue nomina-  
tion à l'archevêché d'Aix.

Il se trouve très bien à Constani-  
ne et ne songe pas à quitter de  
sitôt son évêché.

## PETIT GUIGNOL TUNISIEN

### II<sup>me</sup> Confession

- Un peu, mon père.
- Ah ! est-ce que vous l'avez vu,  
jeudi dernier ?
- Oui, comme à l'habitude.
- Vous aurait-il manqué... de  
respect ?
- Non, mon père.
- Il vous a sans doute fait des  
propositions... comment dirai-je...  
que vous ne deviez pas entendre ?
- Non, s'il ne s'agit pas de lui...  
directement.
- Alors ce serait vous qui, ou-  
bliant vos devoirs ?...
- Marie-Louise poussa un soupir.
- Je ne puis le croire, ajouta l'ab-  
bé.
- Aussi, dit la jeune fille, je ne  
suis pas coupable, je suis plutôt vic-  
time.
- Vous connaissez un jeune hom-  
me qui ne craint pas de vous faire la  
cour, comme on dit vulgairement ?
- Oui mon père.
- Du courage, ma fille, et dites

bien tout ; depuis quand connaissez-  
vous ce jeune homme ?

- Avant mes fiançailles...
- Et vous avez fauté avec lui ?
- Non, mon père.
- Je ne comprends plus. Expliquez-  
vous donc mieux. C'est un jeune hom-  
me de la ville ?
- Oui, mon père.
- Où demeure-t-il ?
- Chez mon tuteur.
- C'est le garçon d'étal de votre  
oncle ?
- Oui, mon père.
- Cela devait être, pensa l'abbé, c'est  
un beau garçon ; ces deux enfants se  
voient toute la journée et ils couchent  
sous le même toit.
- Il y eut un silence, puis l'abbé  
reprit avec douceur :
- Vous me disiez tout à l'heure,  
mon enfant, que vous n'aviez pas fau-  
té avec lui ?
- Non, mon père.
- Qu'avez-vous donc fait.
- Voici, mon père. Le soir je mon-  
te me coucher dans ma chambre, au  
deuxième étage, qui se trouve sur le  
même palier que celle de Louis.
- C'est une faute que votre oncle  
a commise là. Continuez.
- Un soir, le vent souffla ma chan-  
delle et Louis se trouva là juste pour  
m'offrir de l'allumer.
- Parbleu ! pensa l'abbé, qui sou-  
ria à ce récit naïf.
- Il me causa, et depuis ce temps  
il m'attendait tous les soirs.
- Que vous dit-il ?
- Il me dit qu'il m'aime et qu'il a  
un gros chagrin de me voir épouser  
l'autre.
- Et que lui répondez-vous ?
- Rien, mon père.
- Mais vous le laissez faire ; il  
vous prend dans ses bras et il vous  
embrasse ?
- Oui, mon père.
- Sur la bouche ?
- Oui, de préférence.
- Et après, que fait-il ?
- Il ne fait rien, et même il s'en  
peut de ne pas savoir davantage.
- Quel nigaud ! pensa l'abbé.

GUIGNOL.

## L'EAU A TUNIS

(suite et fin)

2<sup>e</sup> Eaux potables. — Tunis étant  
alimentée par les sources de Za-  
ghouan et de Djougar, la première  
question qui devait se poser était  
celle de l'augmentation de débit de  
ces sources. A Djougar, il semble  
bien qu'il n'y ait rien à tenter ; à Za-  
ghouan, au contraire, il reste une  
certaine quantité d'eau pour l'ali-  
mentation du village et du camp, le  
fonctionnement des usines et l'arro-  
sage des jardins.

En privant d'eau au profit de Tu-  
nis les usagers de Zaghouan, on ar-  
riverait à gagner plusieurs centaines  
de mètres cubes d'eau par jour,  
mais on devrait exproprier les jar-  
dins et les usines ou payer à leurs  
propriétaires actuels des indemni-  
tés élevées. On supprimerait com-  
plètement la prospérité d'un petit  
centre intéressant dont on a déjà ré-  
duit la dotation au strict nécessaire.

Ces considérations conduisent plu-  
tôt à chercher de nouvelles sources  
et à n'avoir recours qu'à la dernière  
extrémité à une mesure qui consom-  
merait la ruine du village de Za-  
ghouan.

Les reconnaissances qui ont été  
faites à partir de 1895 ont porté tout  
d'abord sur les sources voisines de  
Tunis.

Dans la région du djebel Ahmar,  
on trouve une source, dénommée  
« Aïn-Mettouiah », qui semble avoir  
été captée par les Romains et qui,  
jusqu'en 1861, était amenée à la Cas-  
ba de Tunis par l'aqueduc espagnol  
que l'on rencontre sur la route du  
Bardo ; des jaugeages méthodiques,  
effectués à la suite de travaux de net-  
toiement et de dégagement aussi

complets que possible, ont montré  
que l'on pouvait espérer tirer de ce-  
te source quelques litres seulement  
à la seconde pendant l'hiver ou le  
printemps et à peine un litre pendant  
la saison chaude. Il n'y avait donc  
rien à faire de ce côté.

Les massifs du djebel Baoula et du  
djebel Lansarine renferment des  
vestiges d'aqueduc et de captages  
qui remontent à l'époque romaine.

Les recherches entreprises dans  
cette région en mars 1896 ont por-  
té principalement sur le massif mon-  
tagneux qui sépare les vallées de la  
Medjerda et de l'oued Tine. On a  
trouvé sur le versant de la Medjerda  
vingt-neuf sources, dont quelques-  
unes donnent de l'eau saumâtre. Leur  
débit total, qui atteignait 13 litres  
environ à la seconde au printemps,  
se réduisait beaucoup pendant la  
saison sèche.

Il en a été de même des sources,  
au nombre de trente et une, qui se  
trouvent sur le versant de l'oued Tine ;  
les jaugeages de mars 1896 avaient  
accusé un débit de 5 litres à la se-  
conde, qui a bien diminué au cours  
de l'été.

A la même époque, l'attention de  
l'Administration a été appelée d'une  
manière toute spéciale sur des drains  
de construction antique, dont l'exis-  
tence avait été signalée à La Soukra  
et qui semblaient pouvoir fournir un  
débit journalier important.

Ces drains comprennent deux  
branches inclinées de quelques de-  
grés l'une sur l'autre, ayant en sec-  
tion courante 14 mètres carrés envi-  
ron et offrant un développement to-  
tal de 3.600 mètres. Les piédroits et  
la voûte des drains ont été construits  
en moellons appareillés avec grand  
soin ; de distance en distance, des  
regards, au nombre de cinquante-  
cinq, forment puits sur le drain et  
permettent, maintenant encore, d'en  
extraire l'eau en abondance. Sur ce  
nombre, quinze seulement sont de  
construction ancienne ; les autres  
ont été établis par les Arabes en cré-  
vant simplement la voûte du drain.  
C'est au moyen de ces puits que s'ef-  
fectuent une bonne partie des arrosa-  
ges de la plaine de Soukra.

Les drains ne se prolongent pas  
au delà de leur point de rencontre,  
mais on retrouve, sur un très long  
développement, une conduite en ma-  
çonnerie dont le niveau est plus éle-  
vé que le radier des drains et qui  
paraît se diriger en ligne droite sur  
l'amphithéâtre de Carthage. Les vesti-  
ges de cette conduite sont très re-  
connaissables dans le fossé de la rou-  
te de Carthage à La Soukra.

Des épuisements entrepris en 1897  
dans les drains de La Soukra, des  
observations faites par les habitants  
de la région, des sondages effectués  
dans la dune, il résulte que le volu-  
me des eaux recueillies dans les  
drains est en relation directe avec le  
volume d'eau tombé sur la dune, et  
qu'on ne peut compter sur la présen-  
ce de nappes provenant des monta-  
gnes voisines.

Vu le peu d'étendue de la dune  
qui emmagasine les eaux pluviales,  
les drains largement alimentés en  
hiver, sont justes suffisants pour  
fournir l'eau nécessaire aux exploi-  
tations rurales pendant les étés secs.

En 1897, après avoir enlevé des  
drains un cube de 2.700 mètres en  
l'espace de quinze jours, soit moins  
de 200 mètres cubes par jour, les  
puits situés dans un rayon de 500  
mètres de la machine d'épuisement  
avaient été desséchés.

De ces essais, il résulte bien que,  
là non plus, on ne saurait trouver la  
dotation complémentaire dont on a  
besoin.

Dans le courant de l'année 1900,  
des propositions ont été faites par  
des particuliers en vue d'amener à  
Tunis de l'eau de puits qui étaient  
signalés comme particulièrement  
abondante.

Nous indiquerons, entre autres, le

projet d'adduction des eaux de deux  
puits situés au Mornag, dans les pro-  
priétés de M. Giraud et Marchal. Au  
dire de certaines personnes, ces puits  
offraient un débit quotidien de 2.000  
mètres cubes d'eau potable.

Des jaugeages par épuisement y  
ont été effectués les 22 et 23 août  
dernier et les volumes d'eau élevés  
ont été mesurés exactement. Il a été  
constaté que le rendement de ces  
puits ne dépassait pas 60 mètres cu-  
bes pour l'un et 70 pour l'autre par  
vingt-quatre heures.

En somme, on doit nécessairement  
conclure de ces diverses recherches  
qu'il n'existe pas à proximité de Tu-  
nis des sources en eau potable assez  
abondantes pour justifier leur adduc-  
tion. Il était donc nécessaire d'aller  
plus loin. Parmi les massifs monta-  
gneux désignés pour de nouvelles  
recherches, se classait en tête celui  
du Bargou, qui est de même nature  
géologique que les montagnes de  
Zaghouan et de Djougar et qui sem-  
blait pouvoir donner naissance à des  
eaux de même qualité. Toutefois, il  
était évident que l'adduction de ces  
eaux devrait présenter quelques dif-  
ficultés techniques ; en effet, elles se  
déversent toutes sur le flanc est du  
Bargou et constituent l'oued Nebha-  
ne, qui se perd dans le lac Kelbia.  
Détourner ces sources de leur cours  
naturel pour les ramener vers le  
nord n'était possible qu'au prix de  
travaux d'art importants.

Les deux premières de ces sour-  
ces offrent seules un débit minimum  
assez considérable pour justifier les  
dépenses considérables, qu'entraîne  
leur amenée à Tunis ; seules aussi,  
elles se trouvent à une cote assez  
élevée pour que l'on puisse les con-  
duire par la gravité dans l'aqueduc  
de Zaghouan.

Aussi, a-t-il été décidé qu'en vue  
de leur adduction, ces sources se-  
raient aménagées d'une manière dé-  
finitive. Les travaux de captage ont  
été entrepris, en 1898 et 1899, au  
prix de réelles difficultés ; ils sont ac-  
tuellement terminés. La dépense  
qu'ils ont entraînée a été de 130.000  
francs environ.

Bien que les intérêts de l'alimen-  
tation de Tunis et de sa banlieue en  
eau potable soient de tout premier  
ordre, ceux des propriétaires du sol,  
qui de temps immémorial arrosent  
leurs jardins avec les eaux de ces  
sources, n'en sont pas moins respec-  
tables. Aussi, se préoccupe-t-on de  
ne pas prendre sur le débit d'ain  
Bou-Saâdia et d'ain Faouar que le  
volume indispensable pour servir  
d'appoint aux sources de Djougar  
et de Zaghouan ; une partie de l'eau  
restera à la disposition des indigènes  
et on s'efforcera, par une meilleure  
réglementation des arrosages et par  
la construction de rigoles mieux  
conçues, de maintenir à ces terres  
le bienfaits de l'irrigation.

L'adduction à Tunis de la fraction  
des sources du Bargou qui sera af-  
fectée à l'alimentation sera assurée  
par la Compagnie concessionnaire  
des eaux de Tunis, en conformité  
des droits qu'elle tient de la conven-  
tion de concession de 1834. Une con-  
vention complémentaire a été passée  
à cet effet à la date du 15 février 1900 ;  
elle a été sanctionnée par décret du  
10 mars suivant. Les travaux doivent  
être achevés pour le printemps de  
1903.

M. Morinaud, député et maire de  
Constantine, est parti dimanche ma-  
tin de cette ville pour Paris, via Al-  
ger, pour aller prendre part vendre-  
di, à la discussion sur la Tunisie,  
ouverte par M. Berthelot.

## Tunisie mise à nu

Nos lecteurs connaissent le sieur  
Millet, dit la Libre Parole, contre le-  
quel notre collaborateur et ami Al-  
bert Monniot a mené pendant des  
mois la vigoureuse campagne que  
l'on sait. Qu'ils lisent le terrible ré-

quisitoire dressé par M. Berthelot  
contre l'administration de Millet et  
ils pourront se convaincre que comme  
à l'ordinaire Albert Monniot a  
été trop modéré !

Il y a tout dans le cas de cet indi-  
vidu, et si l'influence française n'est  
pas complètement perdue en Tunisie,  
ce n'est point de la faute à Millet.

C'est avec des documents officiels,  
avec des pièces authentiques, que M.  
Berthelot, qui a été sur les lieux étu-  
dier la situation, explique l'œuvre  
néfaste accomplie par Millet.

On trouvera plus loin les princi-  
paux passages de son discours, et on  
verra que les étrangers, les Italiens  
notamment, occupent tous les postes,  
toutes les situations importantes. En-  
fin, pendant que les Français et les  
Arabes résidant là-bas sont rigou-  
reusement contraints de payer la ta-  
xe de séjour, les étrangers sont, de  
par la volonté du sieur Millet, dis-  
pensés de payer la taxe. Vrai, quand  
on entend cela, on se demande pour  
le compte de quel gouvernement opé-  
rait Millet ! Est-il Français cet hom-  
me, Anglais ou Italien ?

Mais, après avoir étudié la situa-  
tion de la Tunisie au point de vue  
politique, M. André Berthelot l'étu-  
dia au point de vue financier. Hélas,  
elle est déplorable ! Le déficit s'ac-  
croît chaque année et, tous les ans  
aussi, on établit un impôt nouveau.  
Très énergiquement M. André Ber-  
thelot demande qu'on organise un  
contrôle sérieux.

Le succès remporté par le jeune  
député de Paris fut très grand. Tous  
ceux qui l'entendaient comprenaient  
que ce discours était une œuvre.

Après lui, M. Albin Rozet, que per-  
sonne n'entendit, rien que les sténo-  
graphes, demanda qu'on apprenne  
le français aux jeunes Arabes. Je  
veux bien, mais surtout qu'on ne leur  
donne pas M. Albin Rozet comme  
professeur !

Puis ce fut M. Delcassé qui monta  
à la tribune.

Au lieu de reconnaître les fautes  
commises par ses prédécesseurs et  
par lui-même ; au lieu de demander  
humblement pardon à la Chambre  
et au pays, M. Delcassé préféra se  
renfermer dans de ridicules dénégations.

Il nie tout, et contre l'évidence, il  
tenta d'affirmer que les renseigne-  
ments fournis par M. André Berthe-  
lot étaient inexacts. C'était ridicule,  
et la Chambre, par son indifférence  
d'abord, par ses murmures ensuite,  
prouva à M. Delcassé qu'il faisait  
fausse route.

Il faudra, vendredi prochain, car  
le débat se poursuivra ce jour-là, il  
faudra, dis-je, que M. Delcassé trou-  
ve d'autres arguments. La situation  
est trop grave pour que la Chambre  
puisse se contenter de telles calemb-  
redaines.

### Du même journal

M. Berthelot a la parole. Il rap-  
pelle que le dépôt de son interpellation  
date de plus de six mois.

Le résident Millet, dont il se pro-  
posait de critiquer les actes, a été  
déplacé, mais la situation est mal-  
heureusement restée la même.

M. Berthelot signale d'abord la  
conduite singulière de certains ma-  
gistrats plus tunisiens que français  
qui se refusent à appliquer la loi  
d'amnistie.

L'orateur blâme la désastreuse po-  
litique financière suivie par le pro-  
tectorat depuis plusieurs années et  
les abus commis par le résident,  
dont les pouvoirs sont illimités.

— La Tunisie, dit M. Berthelot,  
paye plus d'impôts et a moins de col-  
ons que l'Algérie.

Volontiers on répète, on croit dans  
le public que la Tunisie, colonie mo-  
dèle, présente une situation plus  
prospère que celle de l'Algérie. C'est  
une comparaison bien imprudente ;  
il serait à souhaiter que la Tunisie  
fût dans l'état où se trouvait un dé-  
partement algérien, il y a trente  
ans.

Au moment où le protectorat a été  
établi, un essai d'économistes s'est  
abattu sur la Tunisie ; on allait en  
faire la colonie modèle, la colonie  
capitaliste ; de fait, elle est encore  
la chose de quelques groupements fi-  
nanciers.

Le rapport officiel de la situation  
en Tunisie pour 1899 est instructif. Il  
dit textuellement :

« L'administration se propose de  
favoriser l'établissement de nos pe-  
tits cultivateurs. Ils peuvent réussir  
en Tunisie. »

« Déjà une quarantaine de familles  
françaises appartenant à la classe  
rurale se sont établis sur différents  
points du territoire. »

Tout est à retenir de cette surprenante déclaration. On se flatte que la petite colonisation peut réussir en Tunisie, comme si cela n'était pas évident, comme si l'Algérie voisine ne présentait pas ses 100.000 colons en exemple : l'auteur du rapport l'ignore-t-il donc ?

Ainsi la Tunisie peut offrir quarante échantillons de cette espèce rarissime : le paysan français ! On en est fier ; oui, depuis vingt ans, quarante, pas un de moins, sont venus coloniser en Tunisie.

Mais, en face de ces quarante colons français venus en vingt ans, quatre cents immigrants italiens s'y installent par an. Les plus optimistes s'effrayent de ces colons siciliens, parqués dans les stalles des hangars mais s'attachant àprement au sol, dans l'espoir d'en rester un jour les seuls maîtres.

Les publicistes tunisiens s'en inquiètent :

En cas de guerre, dit l'un d'eux, quel danger 80.000 italiens en Tunisie, dont 20.000 appartiennent à la milice royale d'Italie.

Ils occupent toutes les routes convergentes vers Tunis. Ils occuperont bientôt celle de Bizerte. Les autorités militaires d'Italie s'intéressent beaucoup à la Tunisie.

Un capitaine italien a organisé à Tunis une société patriotique militaire qui entretient des relations avec les autorités militaires d'Italie et qui a deux cercles militaires, à Bizerte et à Médjah.

On ne fait rien pour favoriser le peuplement français, déclare l'orateur

La *Dépêche Tunisienne*, qui est le journal de la résidence, relate dans un article que j'ai sous les yeux que toutes les fournitures militaires sont aux mains des étrangers, que tous les fondés de pouvoir des compagnies maritimes sont étrangers, d'où il suit que les autorités militaires sont obligés de leurs livrer les secrets de la mobilisation. Les ouvriers chargés de la construction des forts sont étrangers.

En cas de guerre, on se trouverait immobilisé avant d'avoir pris les armes.

Si vous êtes disposés à fermer les yeux et à laisser faire, vous vous exposez aux plus redoutables dangers pour l'avenir.

Quelle est l'attitude de la résidence vis-à-vis des sujets français ? Elle réserve toutes ses rigueurs aux Algériens. Un Italien qui s'établit en Tunisie paye un droit de 90 centimes, une fois pour toutes. Un algérien acquitte la taxe des étrangers, qui est de 10 francs.

Récemment, un citoyen français d'Algérie, fils d'un homme qui avait servi la France pendant vingt-sept ans et qui avait été décoré sur le champ de bataille, ayant refusé de payer la taxe en Tunisie a été expulsé comme étranger et reconduit par les gendarmes à la frontière.

En 1895, le directeur des finances a naturalisé d'office plusieurs centaines de sujets algériens établis dans le sud de la Tunisie pour accroître de 10.000 francs les ressources du protectorat. Personne n'a pris leur défense. Ceux qui ont essayé de résister ont été mis en prison, jusqu'au moment où ils ont cédé. Un vieillard de soixante-dix ans a été incarcéré parce qu'on avait appris que son fils était allé réclamer à Tunis. (Mouvement).

M. Berthelot signale les ruses et l'obstination avec lesquelles le fisc tunisien extorque de l'argent aux contribuables.

La résidence générale coûte 166000 francs de plus qu'il y a dix ans. Partout existe le gaspillage.

Dans l'administration de l'instruction publique, pour les quelques écoles primaires installées ça et là, le directeur s'es adjoint un inspecteur d'académie à 9.000 fr. Il est vrai qu'il est son gendre. (On rit.)

M. Marchal. — C'est une académie de famille. (Nouveaux rires.)

M. André Berthelot. — Après les abus dans le personnel, je relève les abus dans le matériel. Un journal officieux déclare, non sans enthousiasme, que la résidence générale dispose de 760 foyers électriques atteignant en intensité le double de ceux de gaz installés dans la ville de Tunis. Ne voyez-vous pas que nous sommes en Orient, et que les intérêts du pacha passent avant tout ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

En terminant, M. Berthelot s'élève contre le cautionnement imposé aux journaux de la Régence, contre les sommes considérables prélevées sur le budget pour augmenter le traitement des magistrats.

Il faut modifier profondément le système d'administration si l'on ne veut pas que la Tunisie reste une colonie de fonctionnaires et de capitalistes superposés à un formidable prolétariat étranger. (Applaudissements.)

M. Albin-Rozet demande la parole.

Il a passé quelques jours en Tunisie et en est revenu très satisfait. Les écoles françaises, italiennes et juives l'ont ravi.

La Tunisie est un pays de cocagne et la situation y est excellente.

Après quelques paroles de M. Bienvenu-Martin qui demande qu'on organise en Tunisie le crédit hypothécaire, Delcassé tente de répondre au réquisitoire de M. Berthelot.

Il lui reproche de ne pas lui avoir révélé plus tôt les faits contenus dans son dossier.

— Les faits dont j'ai parlé ne sont pas nouveaux. Ils sont consignés dans les comptes rendus de la commission consultative. Je constate que vous ne les lisez pas. (Rires.)

Delcassé ne répond rien aux révélations de M. Berthelot. Il se borne à louer l'administration budgétaire de la Tunisie et ses progrès en agriculture.

M. Marchal demande la parole, mais la suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

## Chronique locale et régionale

Nous avons appris avec plaisir l'élection de M. Minot, de Kairouan, comme membre de la Chambre mixte du centre.

Les électeurs ont fait en M. Minot un excellent choix.

On s'est demandé pourquoi M. G. de Salancourt avait été décoré du poireau.

Il paraît que M. Communaux n'a pas voulu que la boutonnière de son collègue restât vierge alors que la sienne est ornée du ruban rouge.

Mais pourquoi le poireau ?

Un duel a eu lieu, mercredi, entre nos confrères Omessa et Candas.

A la première passe M. Candas a reçu une blessure pénétrante au bras droit qui a mis fin au combat.

Nos bien vives félicitations à MM. Tauchon et Billet pour la croix de chevalier du mérite agricole que le gouvernement vient de leur conférer.

Mais le gouvernement est bien chiche pour la Tunisie dans sa répartition des croix qu'il s'agit de la légion d'honneur, des palmes ou du mérite agricole il n'y a que pour le Nichan dont il fait un abus démesuré.

## Spectacles

### FOLIES-BERGÈRE

Tous les soirs à 8 h. 1/2

### Grand Concert Spectacle Attractions

Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 h.

### RÉPÉTITION PUBLIQUE

Samedi, Dimanche et Jours de Fête

### MATINÉE

Pendant la durée des fêtes

### GRAND BAL

PARÉ, MASQUÉ ET TRAVESTI

Grand Hôtel et Restaurant

### CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Ouvert toute l'année

### Grande Clinique Ophthalmique

de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n. 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, undis et vendredis.

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2, marque, Cie française des moteurs à gaz. S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

## AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :

### A VENDRE MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n. 21. Madame V. Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900

V. H. GAUDIBERT.

## ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks

Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

## MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11

COSTUMES POUR DAMES

à raison de 12 à 15 francs de façon

TRAVAIL SOIGNE

## DEMANDEZ PARTOUT

### L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

## RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Demandez dans tous les Établissements

### l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

## DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

## MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881 BUREAUX : 12, Rue de Hollande

# Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C<sup>ie</sup> PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

## TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

PLUS DE MILLE APPROBATIONS

d'éminents Professeurs et Praticiens en Médecine

## HUNYADI JANOS

EAU PURGATIVE NATURELLE

Réputation Universelle

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins  
Action sûre, prompte et douce

AVIS IMPORTANT : EXIGER L'ÉTIQUETTE

PORTANT LE NOM

“ Andreas Saxlehner ”

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

## PLACIERS

honnêtes demandés pour valeur sérieuse. Banque d'Épargne Eggis et Cie, Fribourg, (Suisse). H. 384 F.

## VINS ET COMESTIBLES

GROS M<sup>ME</sup> V<sup>VE</sup> MARRILLIÉ DÉTAIL

TUNIS - 10, Rue d'Italie, 10 - TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0<sup>fr</sup>30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

## Grande Brasserie du Phénix

TUNIS — rues Amilcar et Annibal — TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE Bière brune et blonde supérieure  
Salle de restaurant au premier SALON — JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES

MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

BILLARDS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVIGE, place du Tribunal TUNIS

**SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE LA LOIRE**  
 ANCIENNES BRASSERIES MOSSER & OPPERMANN  
 Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.  
 Siège social : BELLEVUE-St-ETIENNE  
 Expéditions en fûts, bouteilles et bocks  
 La bière est pasteurisée avant de sortir du dépôt de Tunis  
 Agent dépositaire : **Léon Solet**, avenue de Carthage, Tunis.

**Banque de Tunisie**  
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
 Siège Social à Tunis  
**OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ**  
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

**GDE Brasserie Tourtel**  
 A BIJOUVILLE (BIZERTE)  
**CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE**  
 REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE  
 Cuisine soignée — Service irréprochable  
 Consommations des premières marques

**Société des sables de l'Oued-Miliane (DITE KLÉDIA)**  
 La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.  
 Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube  
 S'adresser à son représentant à la Gare Française.

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
 Société anonyme. Capital : 30 millions  
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
 Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
 P. POTIN, propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments**  
 VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
 Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
 AGENCE DE TUNIS  
 M. Victor Richard, Directeur  
 Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS  
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
 DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES  
 A vue, 2 %, - à 2 ans, 2 1/2 %, - à 3 ans, 3 %, - à 4 ans, 3 1/2 %.  
 LOCATION DE COFFRES-FORTS  
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc.  
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.  
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

**Maison Paonessa, Artificier**  
 22, Avenue de la Marine, TUNIS  
**FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES**  
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
 Vente et location d'illuminations et de décorations  
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
 Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.  
**PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**

**Taverne Alsacienne**  
 TUNIS — AU PORT — TUNIS  
 Etablissement nouveau de tout premier ordre  
**MM. DURAND Frères, Propriétaires**  
 MM. Durand ont l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans leur établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.  
 Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Fromage et deux desserts.  
 On prend des pensionnaires. — Consommation de marque

**M. Louis FOUBERT**  
 Courtier maritime et Commercial  
 TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS  
 CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE  
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
 Service spécial de Déménagements  
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
**MAGASINS DE DÉPÔTS**

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**  
 Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés  
 Comptoir de Tunis, Avenue de France  
 Escomptes, Recouvrements. Avances sur titres et marchandises. Chèques et lettres de crédit sur tout pays  
 Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres  
 Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse. Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0. Bons à 4 ans 5 0/0.

Demandez partout  
**LE KINA-BELLOT**  
 ABSINTHE ET AMER CONILH  
 BELLOT, Distillateur à Tunis  
 Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
 des liqueurs fines de la maison LAVASSE et du Champagne MONTEBELLO

**Droguerie-Herboristerie**  
 PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES  
**M. CAMISON**  
 8, rue d'Allemagne, 8 TUNIS  
 Assortiment complet pour les Ménagères

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
 Charbon de bois, houille et briquettes  
**B. RICHARD, A. MILITTE**  
 SUCCESSEUR  
 Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
**TUNIS**

**Pasteurisation des Vins**  
 APPAREIL BOURDIL de Narbonne  
**HORS CONCOURS**  
 S'adresser à M. Fernand ARNAUD  
 Consignataire, rue de Strasbourg

**ZAGHOUAN**  
**HOTEL DU BEL OMBRAGE**  
 Tenue par M<sup>me</sup> Fieuryant  
 Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confort



**DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES**  
 Peintures et Fournitures pour Machines  
**MAISON FONDÉE EN 1890**  
 Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage. — TUNIS

**MAISON DE DÉCORS**  
**FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES**  
 Dorure sous verre — Entreprise de peinture  
**LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA**

**RESTAURANT de la FOURMI**  
 Tenue par P. ROSSI  
**TUNIS — RUE D'ITALIE — TUNIS**  
 Casse-croûte à toute heure de la journée.  
 Cet Etablissement est complètement restauré à neuf  
 Pension depuis 50 francs par mois. Repas depuis 1 franc 25  
 Potage, 0 fr. 15 — Portions, 0 fr. 20

**Cuisine et service irréprochable**  
 Se recommande à MM. les Fonctionnaires Civils et Militaires, ainsi qu'à la Classe ouvrière  
**PAPIERS PEINTS, VITRAUX**  
 La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.  
 Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.  
 Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

**PHARMACIE LYONNAISE**  
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS  
 ROSSET-BRESSAND, pharmacien  
**VIN TONIQUE DES SUFFÈTES**  
 a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
 DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES  
 DES SUFFÈTES  
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public, après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, l'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.  
 Eaux minérales purgatives, gros et détail  
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**  
 Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.  
**H. BOURREL**  
 entrepositaire  
 Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C<sup>e</sup>, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).  
 Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper  
 Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

**TERMINUS-BUFFET-HOTEL**  
 Restaurant à prix fixe et à la carte  
**A. DEPOUZIER propriétaire**  
 ÉTABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
 ON PREND DES PENSIONNAIRES

**VINS ET EAUX-DE-VIE**  
 du Domaine de Potinville  
**M<sup>me</sup> HOLMIÈRE**  
 23, Rue d'Italie, TUNIS  
**LIQUEURS DE MARQUE**  
**LIVRAISON A DOMICILE**

**GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE**  
**TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS**  
**MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie**  
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
 Pain gluten. Pâtisseries et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
**Pâtisserie de premier ordre**  
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinorte  
**SAINT-LOUIS de Marseille.**  
**ON PORTE A DOMICILE**

**Hotel-Restaurant des Négociants**  
 9, rue Amilear — TUNIS  
 PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50  
**GRAND HOTEL D'AUVERGNE**  
 12, Rue Es-Sadikia  
 Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné  
 S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

**BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIONALE**  
**C. FÉBRIER**  
**TUNIS — 48, Rue Al-Djazira, 48 — TUNIS**  
 Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.  
**HUILE D'OLIVE**

**MAISON MODÈLE**  
 Avenue de France et rue de Bône, Tunis  
 Succursale à Bizerte  
**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**  
 POUR HOMMES ET ENFANTS  
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**  
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris.  
 Chemiserie-Bonneterie  
**DÉPÔT DES USINES TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>**  
 DE CLERMONT-FERRAND  
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchou pour toutes industries, vêtements indestructibles. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, rampant avantageusement le pneumatique.  
 S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

**Aux Armes de Saint-Etienne**  
 23, rue Al-Djazira — TUNIS  
**Veuve C. BOURY**  
**Armes de chasse et de tir. Articles de chasse**  
 BICYCLETTES des premières fabriques françaises  
 Appareils de pesage de tous systèmes  
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
 DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

**Cie Franco-Tunisienne de Navigation**  
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
 Agence de Tunis  
 Services réguliers entre Marseille et la Tunisie  
 Le vapeur Ville-de-Bizerte, Capitaine Rilba attendu de Marseille Bizerte le 11 février repartira pour Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, et Sousse le 12 février 1901.  
 Prix des Passages pour Gabès : Première 42 fr. avec nourriture ; Pont 12 fr. sans nourriture  
 Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. ÇALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
 C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis  
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
**ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.**  
 — DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.  
 — DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
 — DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.  
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.  
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.  
**DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.**  
 — POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.  
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.  
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.  
 — DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.  
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.  
 — DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 8 heures du soir.  
 Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gênes, Livourne et Naples.  
 La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
 L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**  
 PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE  
 Itinéraire : Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille  
 à dater du 12 juin 1900 au départ de Marseille  

Départ de Marseille	le	Lundi	midi.
Arrivée à Tunis	le	Mardi	7 h. 30 soir.
Départ de Tunis	le	Mercredi	4 h. soir.
Arrivée à Malte	le	Jeu	10 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis	le	Ven	5 h. soir.
Arrivée à Tunis	le	Samedi	11 h. matin.
Départ de Tunis	le	Vendredi	8 h. soir.
Arrivée à Marseille	le	Dimanche	3 h. 30 matin.

 Itinéraire : Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse-Tunis-Bizerte-Marseille  
 à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille  

Départ de Marseille	le	Vendredi	midi
Arrivée à Bizerte	le	Samedi	8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte	le	Dimanche	minuit.
Arrivée à Tunis	le	Lundi	5 h. matin.
Départ de Tunis	le	Mardi	2 h. soir.
Arrivée à Sfax	le	Mardi	8 h. matin.
Départ de Sfax	le	Mardi	6 h. soir.
Arrivée à Sousse	le	Mardi	5 h. matin.
Départ de Sousse	le	Mardi	3 h. soir.
Arrivée à Tunis	le	Mardi	2 h. soir.
Départ de Tunis pour Bizerte	le	Mardi	minuit.
Arrivée à Bizerte	le	Mercredi	midi 30.
Départ de Bizerte pour Marseille	le	Mercredi	4 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille	le	Mercredi	10 h. 30 soir.
	le	Vendredi	midi 30.

 (1) Départ fixé à 1 h. du soir en hiver, du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Avril.